



Strasbourg, le 30 novembre 2012

**CDL-EL-OJ(2012)004ann**  
Or. fr.

**COMMISSION EUROPEENNE POUR LA DEMOCRATIE PAR LE DROIT**  
**(COMMISSION DE VENISE)**

**43<sup>e</sup> REUNION**  
**DU CONSEIL DES ELECTIONS DEMOCRATIQUES**

**Venise, le 15 décembre 2012 à 14h30**

**PROJET D'ORDRE DU JOUR ANNOTE**

## **1. Adoption de l'ordre du jour**

Le Conseil est invité à adopter l'ordre du jour tel qu'il figure dans le présent document.

## **2. Intervention du Président de l'Assemblée parlementaire**

M. Mignon, président de l'Assemblée parlementaire, fera une intervention sur les travaux de l'Assemblée parlementaire et sa coopération avec la Commission de Venise dans le domaine électoral.

## **3. Congrès : Observation des élections locales et régionales, derniers développements et programme de travail pour 2013**

M. Molin présentera les travaux récents et futurs du Congrès dans le domaine électoral, relatifs notamment à l'observation des élections locales et régionales, ainsi que le programme de travail pour 2013. Il informera en particulier le Conseil de l'avancement des travaux sur les critères d'éligibilité pour les élections locales et régionales.

## **4. Communication du Secrétariat**

Le secrétariat informera le Conseil sur :

- l'assistance à l'observation des élections parlementaires au Monténégro (14 octobre 2012) et en Ukraine (28 octobre 2012)
- le séminaire sur le contentieux électoral en Ukraine (19 octobre 2012)
- l'avancement des travaux sur le droit électoral du Mexique, et notamment la visite d'une délégation de la Commission au Mexique les 12-13 novembre 2012 ; la question de la base de données VOTA a également été traitée à cette occasion
- les études comparatives informelles sur les recours en matière électorale et sur la composition des commissions électorales en Europe, préparées à la demande du vice-président de la Commission centrale électorale du Kazakhstan
- la conférence sur les listes électorales qui s'est tenue à Astana, au Kazakhstan, les 4-6 décembre 2012.

Il informera aussi le Conseil des décisions prises par la Commission sur :

- le rapport sur la limitation des mandats (cf. le document [CDL\(2012\)050rev](#))
- l'avis conjoint de la Commission de Venise et de l'OSCE/BIDDH sur les amendements à la loi sur l'élection des membres du parlement de la République d'Ouzbékistan (cf. les documents [CDL\(2012\)077](#), [CDL-REF\(2012\)043](#) et [CDL-REF\(2012\)044](#))
- l'avis sur la situation constitutionnelle en Roumanie (cf. le document [CDL\(2012\)055](#)).

## **5. Usage des ressources administratives**

Le Conseil est invité à examiner l'avant-projet de rapport sur l'usage des ressources administratives pendant les campagnes électorales ([CDL\(2012\)075](#)), préparé sur la base des contributions de MM. González Oropeza ([CDL\(2012\)076](#)) et Hirschfeldt. Ce document tient compte du tableau comparatif en la matière, tel que révisé sur la base des commentaires des membres de la Commission et du Conseil ([CDL-REF\(2012\)025rev](#)). La version finale devrait être soumise en 2013 à la Commission de Venise.

## **6. Activités futures**

Une réunion avec la Commission de législation générale de l'Assemblée nationale constituante tunisienne sur les systèmes électoraux se tiendra à Strasbourg le 18 décembre 2012.

Le Conseil et la Commission seront invités courant 2013 à se prononcer sur les critères d'éligibilité pour les élections locales et régionales sur la base des travaux du Congrès (voir point 3).

Lors de sa dernière réunion, le Conseil des élections démocratiques a décidé de traiter des thèmes suivants :

- la méthode de désignation des candidats au sein des partis politiques (y compris par des élections primaires) ;
- la question des listes ouvertes; cette étude devait aussi traiter des conséquences sur la représentation des femmes.

Le Conseil pourrait décider d'un calendrier et désigner des rapporteurs.

Le secrétariat informera le Conseil des prochaines activités prévues dans le cadre du Partenariat oriental et de la coopération possible avec l'Arménie en vue de la préparation des élections présidentielles de 2013.

Voir aussi sous point 7.

## **7. Coopération avec l'OSCE/BIDDH**

Un échange de vues aura lieu avec les représentants de l'OSCE/BIDDH sur les possibilités de coopération future. Des avis conjoints seront rédigés sur la législation électorale de la Moldova et de « l'ex-République yougoslave de Macédoine ».

## **8. Date de la prochaine réunion**

Le Conseil est invité à fixer sa prochaine réunion au 7 mars 2013 à 10 h.